

En 1970, le Canada a fort bien réussi à résoudre le problème de l'inflation. Pendant l'année civile, notre indice des prix à la consommation a augmenté de 3.3 pour cent et, pendant la période de douze mois, la plus récente pour laquelle on dispose de statistiques, de 1.8 pour cent seulement. Cela est dû notamment à une baisse inhabituelle dans le secteur des denrées alimentaires et à l'influence de l'appréciation de notre monnaie sur le niveau des prix intérieurs. La hausse des prix a été un peu plus rapide pendant le premier trimestre de 1971 qu'en 1970, surtout par suite d'une remontée attendue des cours des denrées alimentaires, qui avaient été anormalement bas vers la fin de 1970 à cause d'une guerre des prix entre les principaux supermarchés canadiens. L'augmentation du coût de la main-d'oeuvre tend à être un peu inférieure à la moyenne de l'année dernière. Néanmoins, je pense, comme le Secrétaire général, qu'il est indispensable de rester vigilant; les pressions inflationnistes pourraient se manifester à nouveau.

Nous soutenons vigoureusement les travaux de l'OCDE dans ce domaine et nous appuyons les propositions du Groupe de Travail numéro 4 demandant des politiques combinées en vue de résoudre le problème de l'inflation, un soin particulier apporté à la formulation des politiques de gestion de la demande afin d'empêcher celle-ci de devenir excessive et, dans toute la mesure du possible, des mesures sélectives pour réduire le chômage dans les régions où il est intense plutôt que des politiques fiscales plus générales. La méthode des politiques combinées, que le Canada a cherché à appliquer, exige que les mesures monétaires et fiscales s'engrènent harmonieusement avec les autres politiques économiques et sociales; appliquée avec fermeté, elle peut être très utile pour faire face à l'inflation, mais chaque pays doit déterminer le poids qu'il convient de donner aux différents facteurs, compte tenu de sa situation particulière.

Je voudrais parler brièvement de deux points particuliers de la méthode des politiques combinées. Le premier concerne les pratiques commerciales restrictives et la nécessité d'accords en vue d'un contrôle international en coopération pour faire face efficacement à l'internationalisation de plus en plus grande des affaires. Un échange accru d'informations sur l'activité des entreprises internationales serait particulièrement utile. Il faudrait établir des normes minimales pour la concurrence internationale et en favoriser l'observation. Le second porte sur la politique des prix et des revenus. De nombreux pays semblent accepter la nécessité de certaines mesures de cet ordre pour influencer les prix et les revenus. Les avis diffèrent quant à la possibilité et à la nécessité d'une législation plus ou moins permanente. En 1970, la Commission canadienne des prix et revenus a demandé une restriction volontaire, qui a eu sur les salaires une certaine influence, légère il est vrai. Cette année, la Commission continue à surveiller les prix, bien que les entreprises ne soient plus liées par l'engagement volontaire qu'elles avaient accepté de prendre en 1970. Dans ce domaine, le problème d'une action de législateur doit être étudié séparément dans chaque cas. Au Canada, des restrictions légales en temps de paix seraient sans précédent et on les considérerait comme quelque chose de vraiment important.